

ESPACE GÉO-NUMÉRIQUE ET CARTO

coordonné et animé par ▶ afigéo ◀

Formulaire de candidature

Formulaire à compléter et à retourner au plus tard le 31 mai 2026

> par courrier

Festival International de Géographie - Espace Géo-Numérique et Carto
26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

> par mail à fetienne@ville-saintdie.fr

Contact : Frédérique Etienne - 03 29 42 16 73 - fetienne@ville-saintdie.fr

Raison sociale :

Libellé du bandeau de stand :

REPRÉSENTÉ PAR

Nom : **Prénom** :

Fonction :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Téléphone : **Courriel** :

FACTURATION

Nom et prénom de la personne destinataire de la facture :

Adresse de facturation :

Code postal : **Ville** :

Référence à rappeler :

«service fait» : concerne les services de l'État dont les factures sont déposées sur Chorus Pro
(paiement effectué après la manifestation)

PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE

Merci de présenter votre activité en quelques phrases (à destination du grand public).



Merci de joindre à votre envoi votre logo au format .pdf, .png ou .jpg.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE PRÉSENTE SUR LE SALON

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

BESOINS TECHNIQUES

Internet (wifi) : oui non

Toute demande d'internet doit être notifiée dans ce formulaire d'inscription. Pour la création de votre code WIFI personnalisé, nous vous remercions par avance de joindre une photocopie de votre carte d'identité. Aucune demande de matériel informatique ne sera faite par le service du Festival.

EMPLACEMENT(S)

	Nombre de module(s)	Prix unitaire	Total
Module de base 3 m linéaires en façade x 2 m de profondeur 2 tables - 2 chaises - branchement électrique pour les 3 jours de Festival	300,00 €

(Association Loi 1901 non assujettie à la TVA)



Nous vous rappelons que l'envoi de ce formulaire de **candidature** complet ne constitue pas une **inscription** mais une demande de participation. **Aucun règlement ne doit donc être effectué** à ce stade de la procédure. Vous recevrez une réponse par courriel.

PRÉSENTATION DE VOTRE STAND

L'Espace Géo-Numérique et Carto a pour objectif d'offrir au grand public une expérience interactive à travers des animations, démonstrations et initiations. Votre stand ne doit pas se limiter à une simple présentation de votre structure mais proposer une approche ludique et immersive pour captiver les visiteurs !

PROPOSITION DE MINI-CONFÉRENCE(S) GRAND PUBLIC (facultatif)

Au cœur du salon se situe un espace Conférences. Vous pouvez proposer une ou plusieurs mini-conférence(s) d'une durée de 30 minutes. Le comité procédera à une sélection afin d'établir une programmation cohérente pour cet espace durant les trois jours du Festival.

Mini-conférence n°1

Titre :

Résumé :

Intervenant(s) (maximum 2) :

Nom : **Prénom :**

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom : **Prénom :**

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Mini-conférence n°2

Titre :

Résumé :

Intervenant(s) (maximum 2) :

Nom : **Prénom :**

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom : **Prénom :**

Fonction :

Téléphone : Courriel :

PROPOSITION D'ATELIER(S) GRAND PUBLIC ET/OU SCOLAIRE (facultatif)

Un espace Ateliers équipé d'ordinateurs (6 à 8 PC) vous permet de proposer des ateliers (cartographie, webmapping...) aux visiteurs. Le comité procédera à une sélection afin d'établir une programmation cohérente pour cet espace durant les trois jours du Festival.

Atelier n°1 Titre :

Résumé :

Durée :

Public scolaire :

Grand public :

Prérequis techniques :

Intervenant(s) (maximum 2) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Atelier n°2 Titre :

Résumé :

Durée :

Public scolaire :

Grand public :

Prérequis techniques :

Intervenant(s) (maximum 2) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

LES MÉTIERS DU GÉO-NUMÉRIQUE

Un temps de rencontre spécifique animé par l'Afigéo est organisé le vendredi à destination des étudiants et du grand public afin de présenter la diversité des métiers à l'intersection de la géographie et du numérique.

Souhaitez-vous y participer ? oui non

Si oui, qui serait votre intervenant ?

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

ANIMATION DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

Afin d'améliorer le parcours de visite des familles, l'Afigéo souhaite mettre en place une animation spécifique organisée par les exposants le dimanche après-midi (quizz géonumérique, loto, animation ludique...).

Souhaitez-vous y participer ? oui non

Avez-vous des idées, propositions, remarques ?

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission et du règlement général de l'Espace Géo-Numérique et Carto 2026 et accepte de m'y conformer (lire pages 6 à 8).

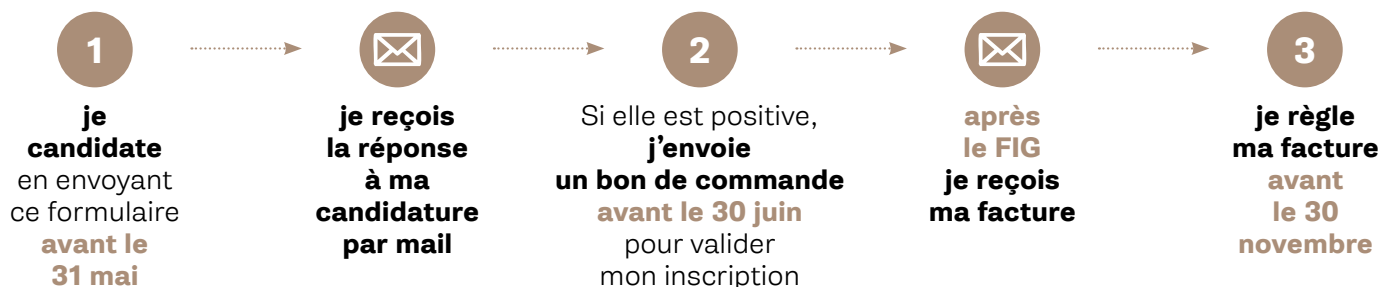
J'atteste avoir pris connaissance que le Festival International de Géographie est une manifestation publique, à ce titre susceptible d'être photographiée par la presse locale et nationale ainsi que par l'équipe du Festival afin d'en faire la promotion au sein de ses médias imprimés et numériques.

Fait à

Le

Signature et cachet pour accord :

Calendrier



J'autorise l'A.D.F.I.G. à collecter et traiter les informations recueillies à partir de ce formulaire en cochant cette case (autorisation indispensable pour toute participation au Festival).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (A.D.F.I.G.) dans le cadre de votre participation au Festival International de Géographie qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2026 et seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de cette date. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de portabilité sur demande par mail (adfig@ville-saintdie.fr) ou par courrier (A.D.F.I.G. - 26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges).

Conditions d'admission et règlement général de l'Espace Géo-Numérique et Carto 2026

- à conserver par le candidat -

L'Espace Géo-Numérique et Carto est organisé par l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (organisateur) et est coordonné et animé par l'Afigéo (Association française pour l'information géographique).

Article 1 :

ADMISSION

L'Espace Géo-Numérique et Carto est ouvert aux **entreprises, institutions, universités, laboratoires de recherche, associations...** dont l'activité se situe à l'intersection de la géographie et des nouvelles technologies ainsi qu'aux professionnels de la **cartographie** numérique ou traditionnelle.

Article 2 :

CANDIDATURE

Le formulaire de candidature pour l'Espace Géo-Numérique et Carto est à compléter et retourner (par courrier ou par mail) **au plus tard le 31 mai 2026**.

- par courrier à :
Festival International de Géographie
Espace Géo-Numérique et Carto
26 rue d'Amérique
88100 Saint-Dié-des-Vosges,

- par mail à : fetienne@ville-saintdie.fr.

La réception du formulaire de candidature complet ne constitue pas une inscription mais une demande de participation. Aucun règlement ne doit donc être effectué à ce stade de la procédure.

Le candidat recevra une réponse par courriel.

Les candidatures seront appréciées à partir du formulaire fourni par les candidats.

Pour conserver l'attractivité de l'Espace Géo-Numérique et Carto, l'organisateur se réserve le droit ne pas accepter certaines demandes de participation, de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de participations de chaque exposant.

La candidature non retenue ne donne lieu à aucune indemnité à quel titre que ce soit et le candidat non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer à l'Espace Géo-Numérique et Carto ou à proximité.

Article 3 :

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Suite à une réponse positive à sa candidature, l'exposant devra envoyer un **bon de commande** afin de valider son inscription avant le 30 juin 2026 à fetienne@ville-saintdie.fr.

Article 4 :

PAIEMENT

Une **facture** sera adresser à l'exposant après la manifestation, en octobre 2026. L'exposant devra procéder au **paiement** de la facture avant le 30 novembre 2026, soit :

- par l'envoi d'un chèque à l'ordre de l'A.D.F.I.G.,
- par virement à l'ordre de l'A.D.F.I.G. au compte
Crédit Mutuel Enseignant 88
IBAN : FR76 1027 8069 0000 0165 8034 062 -
BIC : CMCIFR2A

Référence à rappeler : EGN 2026 + n° de facture

Article 5 :

ANNULATION

Pour l'exposant, aucun remboursement ne pourra être effectué sans justificatif valable. En cas de force majeure ou cas « graves » (décès d'un proche, maladie, accident...), sur justificatif laissé à l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé. Un mauvais chiffre d'affaires, les conditions météorologiques, ou tout autre motif, ne pourront, en aucun cas, donner lieu à un remboursement ou dédommagement.

Pour l'organisateur, dans le cas où, pour des raisons imprévisibles ou cas de force majeur, l'Espace Géo-Numérique et Carto ne pourrait avoir lieu, les demandes d'emplacements seront annulées purement et simplement et la responsabilité de l'organisateur sera limitée au remboursement intégral des sommes perçues.

Article 6 :

FRAIS

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration **sont à la charge de l'exposant.**

Article 7 :

EMPLACEMENT

L'aménagement de l'Espace Géo-Numérique et Carto et l'emplacement des exposants incombent à l'organisateur. Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou une partie de l'emplacement attribué.

Tout emplacement inoccupé à l'ouverture ne sera plus réservé et pourra être attribué à un autre exposant, sans dédommagement.

L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé. Les emplacements sont attribués en fonction des contraintes techniques.

Article 8 :

LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT DE MARCHANDISES

Les **livraisons** s'effectueront du mercredi 30 septembre 2026 de 9 h au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 18 h.

Les frais d'expédition du matériel sont à la charge de l'exposant. Les marchandises devront être envoyées à l'adresse suivante :

Espace François-Mitterrand
Espace Géo-Numérique et Carto
Rue du 11 novembre 1918
88100 Saint-Dié-des-Vosges.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les colis livrés avant le mercredi 30 septembre 2026.

Article 9 :

INSTALLATION

L'**installation** s'effectuera la veille de l'ouverture, soit le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 9 h à 18 h.

L'exposant devra avoir terminé son installation pour le vendredi 2 octobre 2026 à 9 h dernier délai. Un stand inoccupé à l'ouverture du salon (sauf avec l'accord préalable de l'organisateur) pourra entraîner le refus de la candidature de l'exposant pour l'année suivante.

Article 10 :

DÉCORATION ET AMÉNAGEMENT

L'**aménagement des emplacements** sont à la charge de l'exposant. L'organisateur se réserve le droit de faire modifier la décoration de son emplacement qui serait contraire à l'esprit général de l'Espace Géo-Numérique et Carto. Il est interdit de clouer, d'agrafer ou d'écrire sur le sol ou sur le matériel mis à disposition. Au cas où un nettoyage, une remise en état ou une réparation de l'emplacement ou du matériel loué serait nécessaire, les frais encourus seront facturés à l'exposant.

Article 11 :

TENUE DE L'EMPLACEMENT

Une **présence physique permanente** doit être assurée par l'exposant sur son emplacement pendant toute la durée des heures d'ouverture au public, soit le vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 17 h.

Article 12 :

PROGRAMMATION DES MINI-CONFÉRENCES ET ATELIERS

Les exposants ont la possibilité de proposer des ateliers et des mini-conférences dans le cadre de l'Espace Géo-Numérique et Carto.

La sélection, **l'organisation et la programmation finale de ces interventions relèvent exclusivement de l'organisateur.** À ce titre, celui-ci se réserve le droit de retenir, d'adapter ou de ne pas donner suite aux propositions, en fonction de la cohérence globale du programme, des contraintes logistiques et des orientations du Festival.

Article 13 :

PROPRETÉ ET DÉCHETS

L'emplacement occupé par l'exposant devra être tenu très propre.

Article 14 :

DÉMONTAGE

L'exposant ne dégarnira pas son emplacement avant la fin de la manifestation. Le démontage se fera exclusivement le **dimanche 4 octobre 2026 à partir de 17 h.** L'exposant veillera à laisser son emplacement vide de tout objet, propre, et sans agrafe. Le démontage anticipé de l'emplacement (sauf avec l'accord préalable de l'organisateur) pourra entraîner le refus de la candidature de l'exposant pour l'année suivante.

Article 15 :

RETOUR DE MARCHANDISES

Le retour des marchandises est **uniquement sous la responsabilité et à la charge de l'exposant** et se fera uniquement le lundi 5 octobre 2026 de 9 h à 16 h.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de marchandises restant sur le site après le lundi 5 octobre 2026 à 16 h.

Article 16 :

ASSURANCE, RESPONSABILITÉS ET LITIGES

L'exposant s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation et les normes professionnelles en vigueur et à avoir contracté les assurances nécessaires à leur exercice professionnel.

Tout différend entre les parties devra préalablement à toute action judiciaire, faire l'objet d'un rapprochement entre les parties afin qu'une solution amiable soit trouvée. En cas d'échec de cette conciliation, les différends relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes seront soumis aux tribunaux compétents. Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion de l'Espace Géo-Numérique et Carto.

Article 17 :

PUBLICITÉ

La distribution de documents et d'objets sans rapport avec l'activité présentée par l'exposant est interdite.

La propagande orale, la distribution de tracts, de journaux, de brochures écrites, à caractère immoral, politique ou religieux, ainsi que l'organisation de loteries ou réclames est strictement interdite.

Article 18 :

ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité.

L'exposant accepte toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, à l'exposant et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Calendrier

jusqu'au 31 mai

Candidature - Formulaire à compléter et retourner (par courrier ou par mail)

jusqu'au 30 juin

Suite à une réponse positive,
Envoi du bon de commande pour valider l'inscription

30 septembre
1^{er} octobre

Livraison des marchandises - de 9 h à 18 h

1^{er} octobre

Installation - le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 9 h à 18 h

2, 3 et 4 octobre

Espace Géo-Numérique et Carto

4 octobre

Démontage - dimanche 4 octobre 2026 à partir de 17 h

5 octobre

Retour de marchandises - lundi 5 octobre 2026 de 9 h à 16 h

jusqu'au 30 novembre

Suite à la réception de la facture,
Paielement (par chèque ou virement)

A.D.F.I.G. Association pour le Développement du Festival International de Géographie

26 rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 42 16 72 - adfig@ville-saintdie.fr
Association Loi 1901 non assujettie à la TVA - SIRET : 397 661 372 00029 - Déclaration en sous-préfecture : n°W883000952